

Procès-verbal

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2006
à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Samuel Bendahan
Secrétaire : Mme Sophie Hainard

Direction : M. Jean-Marc Rapp, recteur
Mme Maia Wentland Forte, vice-recteur
M. Dominique Arlettaz, vice-recteur
M. Jacques Besson, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, directeur administratif
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Doyens : M. Jean Hernandez, FGSE

Excusés : M. Denis Mueller, Théologie
M. André Wyss, Lettres
M. Bernard Voutat, SSP
M. François Grize, HEC
M. Patrice Mangin, FBM
M. Denis Tappy, Droit

Présents :

Bavaud François, Bendahan Samuel, Blanc Mathieu, Bonetti Josiane, Bouvier David, Cullati Stéphane, Dalla Piazza Pascale, Dauwalder Jean-Pierre, Dubey André, Fasel Nicolas, Genton Isabelle, German Rebecca, Gétaz Fanny, Graf Rebecca, Guy Lionel, Haenni Marisa, Hainard Sophie, Henchoz Guillaume, Hoffmann Klaus, Kuhn André, Leresche Jean-Philippe, Maggetti Daniele, Meyer Yannick, Morard Alain, Moreillon Philippe, Pache Stéphanie, Panese Francesco, Péclard Antoine, Peter Hansjörg, Petrovay Sylvie, Romano Serena, Römer Thomas, Tissot Jean-Daniel, Usunier Jean-Claude, Zigliani Julien (35)

Excusés :

Andronicos Dimitri, Bosman Fredrik Theodoor, Gilbert Philippe, Hottelier Damien, Mahaim Raphaël, Maillat Didier, Van Ackere Ann, Wenger Lilian (8)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2005
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
 - du Rectorat
 - du Bureau
 - des Commissions
3. Rapport sur les Comptes 2005
4. Rapport sur les Fonds spéciaux de l'UNIL 2005
5. Prise de position sur le Règlement sur les Assistants
6. Elections au Conseil de Discipline
7. Divers et interpellations

* * * *

Le Président ouvre la séance à 16 h.15.

1. Formalités

Désignation des scrutateurs

M. le Professeur David Bouvier ainsi que M. Lionel Guy sont nommés scrutateurs pour la durée de la séance.

Adoption du procès-verbal du 18 mai 2006

Plusieurs petites erreurs sont relevées. Le début de la séance était à 16h15 et non pas à 17h15. Acidul ne prend pas de "e" à la fin. Il est demandé un changement à la page 3, 4^{ème} ligne « Les Conseils de Faculté conformes seront mis en place au plus tard au début juin » remplace la formulation initiale.

Le procès-verbal tel que modifié est adopté à une majorité évidente.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Communications

- du Rectorat

Pas de communication de la part de la Direction.

- **du Président**

Le Président remercie M. le Professeur André Kuhn pour la rédaction en moins de deux semaines de la prise de position sur le Règlement sur les Assistants effectuée par la Commission législative.

Le Président s'excuse pour la taille des documents envoyés pour cette séance du Conseil. En effet, rien que le logo de l'Unil pèse 5 méga, entraînant ainsi une grande augmentation de la taille des documents.

Le Président revient sur la durée des séances du Conseil. En effet, lors de la dernière séance, quelques éléments n'ont pas pu être traités à cause du quorum non atteint après 19 heures. Le Président va donc créer pour chaque séance un plan de séance qui va permettre de terminer avant 19 heures.

Le Président informe que le DFJ a écouté la prise de position des assistants sur le Règlement sur les Assistants.

Le Président informe que M. le Professeur Philippe Moreillon a annoncé sa démission en tant que membre du Conseil. Sa place au sein de la future Direction lui empêche de continuer son mandat au sein du Conseil.

Le Président rappelle que le Dies Academicus aura lieu vendredi 23 juin à 10 heures. Le Dies Academicus représentait auparavant la première séance de l'ancien Sénat. Il encourage donc les membres du Conseil à être présents lors du Dies Academicus.

Le Président a reçu une interpellation quant à un éventuel conflit d'intérêt entre un emploi qu'il exerce à 40% en plus de son poste d'assistant au sein de l'Unil. Il estime qu'il n'y a pas conflit, mais il va y réfléchir.

Il est possible que le poste de secrétaire du Conseil soit vacant lors de la séance de la rentrée, Mme Sophie Hainard arrivant à la fin de ses études. Le Président demande donc que les membres du Conseil, si possible un-e étudiant-e afin de garantir la représentation de ce Corps au sein du Bureau du Conseil, réfléchissent au repourvoiement de ce poste.

M. le vice-recteur Dominique Arlettaz attire l'attention sur le fait qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil à laquelle le Recteur Jean-Marc Rapp participe. Il sera en effet absent lors de la prochaine séance du 6 juillet. Le Président en profite pour remercier M. le Recteur pour sa présence assidue aux séances du Conseil, pour le travail effectué avec le Conseil, ainsi que pour l'ensemble de son engagement envers l'Unil.

- **des Commissions**

Pas de communication des Commissions.

3. Rapport sur les Comptes 2005

Le Président de la Commission des Finances et de Gestion demande s'il y a des remarques ou des questions concernant le rapport sur les comptes 2005. Il ne va pas présenter à nouveau le point car cela a été fait lors de la dernière séance. La Commission des Finances et de Gestion demande d'accepter les comptes 2005 et de donner décharge à la Direction.

Vote : la demande de la Commission est acceptée à une majorité évidente.

4. Rapport sur les Fonds spéciaux de l'UNIL 2005

M. le Professeur Jean-Paul Dauwalder, Président de la Commission des Finances et de Gestion, présente le rapport sur les Fonds spéciaux de l'Unil. Il y a deux éléments qui font partie de ces fonds spéciaux. En ce qui concerne le fond universitaire ainsi que le budget 2007, la Commission est très optimiste. En effet, il y a là un coussin confortable. Le budget 2007 ne change pas ses données car la Direction propose un budget comparable et équilibré.

L'autre partie est une immense liste de différents fonds qui servent essentiellement à financer les différents prix des Facultés ainsi que des contributions au fonctionnement de l'Université. Les rendements des placement faits autour de ces fonds ont été conséquents. En effet, les intérêts autour de ces fonds sont passés de 3% en 2004 à 10% en 2005. M. le Professeur Jean-Paul Dauwalder propose que le rapport sur cette longue liste de fonds soit simplifié car la Commission ne peut pas tous les vérifier.

La Commission demande, sous réserve de l'obtention du rapport du réviseur externe, d'approuver le compte pertes et profits et de donner décharge à la Direction, ainsi que d'approuver le budget 2007.

La Direction informe que le réviseur externe a fini son rapport, que les membres de la Direction ont été informés que tout était bon. Néanmoins, ils n'ont pas reçu la confirmation écrite car le service concerné est en vacances.

Vote : Le Conseil approuve le compte pertes et profits, donne décharge à la Direction et approuve le budget 2007 à une majorité évidente.

5. Prise de position sur le Règlement sur les Assistants

La prise de position telle qu'adoptée est donnée en annexe à ce PV.

Avant d'entendre la présentation du projet faite par la Commission Législative, il est demandé que la discussion soit reprise au point où on en était resté lors de la dernière séance. Plusieurs membres du Conseil répondent que la discussion avait alors un caractère urgent en raison des circonstances. Ces circonstances ne sont plus d'actualité et le débat de fond peut avoir lieu. La demande est retirée.

Le Président de la Commission, M. le Professeur André Kuhn, s'excuse au nom de la Commission de la façon autoritaire dont la consultation a été organisée. Vu les délais très courts, c'était la seule solution afin que la consultation puisse être la plus large possible. Il a reçu l'aval du Président pour procéder de la sorte. Il ajoute que le projet proposé n'est pas uniquement son travail mais celui de l'ensemble des membres de la Commission qu'il remercie.

M. le Professeur André Kuhn ne se dit pas très content de cette proposition de détermination, en effet, elle a pris en compte le plus possible d'avis exprimés, or ces avis divergeant parfois, ils ne permettent pas de faire émerger une position générale sur le sujet. Il demande donc qu'il y ait discussion et votes sur les différents points soulevés par le projet de prise de position afin de pouvoir préciser une position générale.

Le Président propose de discuter et voter point par point selon la structure proposée par la Commission et de finir par les questions générales.

Le statut d'assistant mandaté

M. Lionel Guy dit que ce statut ne satisfait que peu de monde. Les trois propositions faites dans la Détermination ne changent pas le fond. La demande d'Acidul reste la création d'une nouvelle fonction autre afin de régler, comme la proposition de règlement le veut aussi, l'hypocrisie régnante entre les statuts d'assistants de recherche et d'assistants doctorants.

Il faut trouver un statut qui permette la recherche avant ou après la thèse. Avant, afin de pouvoir tester son envie à faire de la recherche. Après, afin de pouvoir se professionnaliser dans la recherche. Mais le but de base reste d'éviter les trop longues durées d'assistantat avec des personnes qui à 35 ans arrivent sur le marché du travail considérées sans expérience.

Il est demandé si ces assistants mandatés ont une charge d'enseignement. Théoriquement rien n'est spécifié. Le DFJ a même pensé à ce statut pour permettre à des personnes ne faisant pas de thèse de pouvoir enseigner. Dans l'autre extrême, ce statut pourrait même recouvrir des tâches administratives.

Il est à nouveau relevé par plusieurs membres du Conseil le besoin d'un statut flexible car la réalité de l'Unil demande des mandats de recherche. Ce qui est critiqué est la place qui leur est proposée dans le règlement car ils y sont en concurrence avec les assistants existants. Acidul en a discuté avec le DFJ qui pense que la création d'un nouveau statut serait tout à fait envisageable.

Il est demandé la différence entre ces deux statuts d'assistants et d'assistants mandatés. La différence fondamentale entre ces deux statuts est l'absence de recherche personnelle dans le second cas. Ceci introduisant une concurrence déloyale entre les deux statuts car à conditions d'engagements identiques, l'assistant mandaté pourrait se consacrer entièrement au travail demandé par le professeur car il n'aurait pas de recherche à faire en plus. Il est répondu que le but de l'Unil n'est pas uniquement de se renouveler et que donc il y a un besoin de ces deux types de statut. Il y a deux façons d'assurer la relève. Soit engager un grand nombre d'assistants supplémentaires, mais vu les conditions actuelles, ce n'est pas possible. L'autre façon est justement d'avoir cet autre statut avec une fonction complètement différente. Cela résoudrait la question de la surcharge des assistants actuellement. Ainsi, la solution qui permettrait de pallier à ce besoin qui est à la base de la proposition de ce statut d'assistant mandaté est double : soit un statut intégré dans la LPers, soit une dérogation.

Il est demandé si le statut intégré dans la LPers permettrait suffisamment de flexibilité. La LPers est assez large, elle contient aussi des statuts de type cdd. Ainsi, la demande serait celle d'un statut de chargé de recherche contenu dans la LPers qui ne soit pas membre du PAT ni du CI. M. le Recteur Jean-Marc Rapp relève que cela n'est techniquement pas possible car il n'y a dans la LUL que trois catégories : les enseignants, le PAT, le CI. Il n'est pas possible de sortir de ces trois catégories. De plus, le statut de chargé de recherche existe déjà et est défini dans la LUL. Pour rappel, peut être rattachée à la LPers toute personne engagée à l'Unil, et ceci même si elle est payée par des fonds externes.

La question du financement de ces postes est relevée. En effet, ce genre de mandat de recherche est généralement financé par des fonds externes. Or des engagements à minimum 60% rend ces postes onéreux et ne seront donc pas forcément acceptés par les personnes qui les financent.

Vote: A la majorité évidente, le Conseil accepte la partie concernant les assistants mandatés telle que formulée en annexe (Prise de Position).

Ce vote inclut la suppression de la mention d'assistant mandaté dans toute la prise de position.

Durée de l'engagement.

Proposition : suppression du premier paragraphe car le sujet est déjà réglé par la LUL.

Vote : La suppression du premier paragraphe est acceptée à une majorité évidente.

Taux d'engagement.

M. Lionel Guy attire l'attention sur le fait qu'avec un taux d'engagement de 50 ou 60% l'assistant est en-dessous du seuil de pauvreté. De plus, il s'agit la plupart du temps du seul emploi possible car l'assistant engagé à 70% travaille généralement à 100%. Il demande donc que l'Etat fournisse les budgets afin d'engager tous les assistants à 80% tel qu'ils le proposent. Il propose un amendement :

Amendement Guy : 2^{ème} paragraphe de taux d'engagement. « Dans le but d'améliorer les conditions de travail et de vie des assistants, dont le mandat est très souvent la seule source de revenu possible, le Conseil demande que l'Etat s'engage à terme à fournir les budgets permettant de tendre vers un taux d'engagement minimal de 80%. Des dérogations pourront être prises pour les assistants qui auraient une autre occupation à temps partiel ailleurs, ou une charge familiale. »

M. le Professeur François Bavaud soulève que bien souvent les professeurs se partagent des assistants, chacun les engageant à 50%.

Amendement Bavaud : formuler le point afin de laisser le taux minimal d'engagement à 50%.

Plusieurs membres du Conseil soulèvent les particularités des différentes Facultés dans le type de besoins en terme de taux d'engagement des assistants.

Il est relevé que le règlement suppose l'existence d'un seul contrat par personne. Il est répondu que la flexibilité à l'interne de l'Unil n'est pas un problème.

Plusieurs éléments sont soulevés lors de la discussion. Il est demandé s'il ne valait pas mieux augmenter le nombre d'assistants plutôt que d'augmenter leur taux d'engagement. En effet, parfois pouvoir engager deux assistants à la place d'un seul permet d'éviter de couper de têtes. De plus, est-ce que l'Etat va réellement payer ces 80% demandés ? Il y a un risque de se retrouver en manque d'assistants car l'Etat aurait insuffisamment payé. L'exemple de Genève est cité où il y a eu augmentation des salaires mais où actuellement il n'y a plus assez d'argent pour payer tout le monde. Il est soulevé d'autre part que le statut d'assistant fait penser à un bizutage de par les taux d'engagement et les salaires minimaux reçus. Il serait bien de pouvoir régulariser tout cela sur une base fixe.

Vote : Opposition des amendements Guy et Bavaud. Avec une majorité évidente l'amendement Guy passe.

Opposition de l'amendement Guy et du paragraphe contenu dans la détermination : Avec 16 voix pour et 7 voix contre, l'amendement Guy est accepté.

Les assistants étudiants :

Il est soulevé que ce n'est pas parce que les étudiants sont en vacances que cela veut dire qu'ils ne travaillent pas. La demande de passage à plein temps durant les vacances serait donc malvenue. M. le Recteur Jean-Marc Rapp informe que lors d'une évaluation à l'Université de Zürich, les étudiants et assistants eux-mêmes ont rédigé une prise de position demandant le maximum de flexibilité.

Vote : la suppression de ce paragraphe concernant les assistants étudiants est acceptée à une majorité évidente.

Les médecins assistants :

Plusieurs membres du Conseil soulèvent que ce paragraphe ne concerne qu'un tout petit nombre de personnes et demandent donc qu'il soit retiré.

Vote : la suppression du paragraphe est acceptée à une majorité évidente.

Médiation :

Le but de ce paragraphe est de demander une clarification dans le texte entre la conciliation et la médiation. En effet, il y a deux types de règlement de conflits. Soit faire intervenir une personne ayant une relation d'autorité sur les personnes en conflit, il s'agit dans ce cas de conciliation, soit faire intervenir une personne extérieure, il s'agit dans ce cas d'une médiation.

Aucune demande d'amendement sur ce paragraphe n'est faite.

Généralités :

Plusieurs amendements sont proposés sur ce paragraphe.

M. le Professeur André Dubey propose de remplacer « Une adoption unilatérale des améliorations de statuts *engendrerait* » par « Une adoption unilatérale des améliorations de statuts *engendrera* »

M. le Professeur Jean-Philippe Leresche propose la suppression du paragraphe explicatif dans le préambule. Il s'adresse en effet aux membres du Conseil et non pas aux destinataires de cette détermination.

M. Guillaume Henchoz propose de remplacer dans le titre du document « détermination » par « prise de position ».

Vote amendement Henchoz: L'amendement est accepté à une majorité évidente.

Vote amendement Leresche: L'amendement est accepté à une majorité évidente.

Vote amendement Dubey: L'amendement est accepté à une majorité évidente.

Vote sur la prise de position telle qu'amendée:

Avec 24 voix pour, 6 abstentions, et aucune voix contre la prise de position est adoptée.

Le soutien à la résolution d'Acidul est retiré car les principaux éléments qui y sont soulevés apparaissent dans la prise de position telle qu'adoptée.

6. Elections au Conseil de Discipline

Le Président n'a pas reçu de candidature estudiantine au Conseil de discipline. Il est rappelé que le rôle de l'étudiant est important au sein de ce Conseil de Discipline qui est là afin de résoudre des cas concernant des étudiants justement.

Mme Fanny Getaz (étudiante SSP) propose sa candidature et est élue par acclamation.

7. Divers et interpellations

Mme Isabelle Genton demande où en est l'équivalence Licence-Master. La Direction répond que les Décanats ont reçu les directives donnant les détails et déroulement des opérations.

Mme Isabelle Genton demande si la future Commission du personnel aura les mêmes attributions que l'ancienne Aspul, comme par exemple l'élection des représentants aux Commissions.

M. Jean-Paul Dépraz répond que, comme annoncé lors de la dernière séance, le Président a reçu une lettre demandant la consultation, par le Conseil, de la directive concernant cette Commission du personnel. La création de cette Commission devrait se faire pour la rentrée d'octobre. Elle n'a pas de relation avec l'Aspul car cette dernière était une association.

Le Président demande de pouvoir obtenir une version électronique de la directive sur laquelle le Conseil doit se prononcer.

M. Lionel Guy revient sur une interpellation qu'il a faite à la Direction concernant les comptes. Il informe qu'il a, entre temps, reçu réponse à bon nombre de ses interrogations. Il demande que la Direction réponde aux autres points, ceci afin d'éclaircir la situation au maximum.

La Direction informe qu'elle pensait répondre en forme lors de la prochaine séance, il n'y a en effet pas d'urgence car il s'agit de questions de fond. M. Lionel Guy approuve.

La séance est levée à 19 heures.

Le Président

La Secrétaire

Samuel Bendahan

Sophie Hainard

Lausanne, le 23 juin 2006.

Annexe : Prise de position du Conseil de l'Université de Lausanne relative au projet de Règlement sur les assistants à l'Université de Lausanne.